



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2006/L.26
14 novembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-cinquième session
Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 3 de l'ordre du jour
**Programme de travail quinquennal sur les incidences
des changements climatiques et la vulnérabilité et
l'adaptation à ces changements**

Programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a accueilli avec intérêt les déclarations faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi que les communications que ces organisations ont présentées quant à leur possible contribution à l'exécution du programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements.
2. Le SBSTA a exprimé sa gratitude aux Gouvernements canadien, norvégien, suédois et suisse pour l'appui financier qu'ils apportaient en vue de l'exécution du programme de travail quinquennal.
3. Le SBSTA a affirmé que les activités inscrites au programme de travail quinquennal sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements devaient être entreprises pour aider toutes les Parties, en particulier les pays en développement, parmi lesquels les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, et à adopter des décisions éclairées au sujet des initiatives et mesures d'adaptation à prendre dans la pratique pour faire face aux changements climatiques sur des bases scientifiques, techniques et socioéconomiques

solides, en tenant compte des changements et de la variabilité climatiques actuels et futurs, et contribuer aux résultats escomptés du programme de travail tels que définis au paragraphe 2 de l'annexe de la décision 2/CP.11.

4. Le SBSTA est convenu de poursuivre l'exécution du programme de travail quinquennal en entreprenant les activités exposées dans les présentes conclusions.
5. Le SBSTA a prié le secrétariat de s'efforcer d'amener un large éventail d'organisations, d'institutions, d'experts et de collectivités à s'associer à l'exécution du programme de travail quinquennal. À cet effet, il a invité les organisations compétentes et les autres parties prenantes à participer à l'exécution des activités exposées dans les présentes conclusions et les a pressées d'entreprendre, de leur côté, des activités à l'appui de l'objectif fixé dans la décision 2/CP.11 et dans les domaines thématiques qui y étaient définis et de lui faire part des résultats de ces activités à des sessions ultérieures, selon qu'il conviendrait.
6. Le SBSTA a prié le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, de lui rendre compte à sa vingt-sixième session (mai 2007), à sa vingt-septième session (décembre 2007) et à sa vingt-huitième session (juin 2008) des progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail quinquennal afin qu'il dispose de toutes les informations voulues pour examiner cette question à ces sessions.
7. Le SBSTA a rappelé qu'aux termes de l'alinéa *c* du paragraphe 6 de sa décision 2/CP.11 la Conférence des Parties l'avait prié d'examiner à ses sessions ultérieures les résultats des premières activités entreprises et de donner des orientations, selon qu'il conviendrait, sur les mesures complémentaires à prendre.
8. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la direction de son Président, une réunion informelle de représentants des Parties avant sa vingt-huitième session afin d'examiner les résultats des activités menées à bien avant cette réunion.
9. Le SBSTA a invité les Parties à communiquer au secrétariat, avant sa vingt-huitième session, leurs vues sur les nouvelles activités à entreprendre, en tenant compte des enseignements tirés de l'exécution du programme de travail quinquennal. Il a prié le secrétariat de rassembler les vues communiquées par les Parties dans un document de la série MISC.
10. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa vingt-huitième session, les résultats de la réunion informelle visée au paragraphe 8, le document de la série MISC visé au paragraphe 9, les résultats des activités complémentaires menées à bien avant cette session, les informations présentées dans le quatrième Rapport d'évaluation du GIEC et les autres informations scientifiques nouvelles, ainsi que les activités pertinentes des institutions internationales et régionales, dans le but d'aider à cerner les nouvelles activités à entreprendre et à en fixer le calendrier ainsi que les modalités, aux fins de leur inscription au programme de travail quinquennal, conformément à l'alinéa *d* du paragraphe 6 de la décision 2/CP.11.
11. Le SBSTA a prié le secrétariat de récapituler dans un rapport les résultats obtenus dans le cadre de l'exécution du programme de travail quinquennal jusqu'à sa vingt-huitième session, et de mettre ce rapport à la disposition des Parties et des organisations compétentes pour sa vingt-neuvième session.
12. Ce rapport récapitulatif et les rapports des réunions d'experts et ateliers qui pourraient être organisés avant la vingt-huitième session du SBSTA devraient comprendre, notamment, les éléments suivants:
 - a) Une analyse des questions traitées dans le cadre de chaque activité, le cas échéant, y compris des informations sur l'état d'avancement des travaux et les enseignements qui en ont été tirés;

b) Une présentation succincte des lacunes et des besoins (y compris, éventuellement, des besoins de renforcement des capacités) relevés, des possibilités (notamment des possibilités de synergie entre les activités) mises en évidence ainsi que des obstacles et difficultés rencontrés;

c) Une synthèse des recommandations.

13. Le SBSTA pourrait fournir des informations et des conseils sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements tels qu'ils se dégagent de l'exécution du programme de travail quinquennal pour examen par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, après avoir examiné les résultats des activités menées à bien et envisagé de nouvelles activités à sa vingt-huitième session.

14. Le SBSTA est convenu que les résultats escomptés de l'exécution du programme de travail quinquennal, y compris les premiers résultats exposés dans les présentes conclusions et récapitulés dans l'annexe, devraient, selon le cas, faire l'objet d'une large diffusion auprès des parties prenantes concernées, par des moyens efficaces, notamment par l'intermédiaire du secrétariat.

15. Le SBSTA a reconnu que s'attaquer à la question des incidences des changements climatiques ainsi que de la vulnérabilité et de l'adaptation à ces changements était un impératif immédiat mais aussi une tâche permanente, de longue haleine, qui évoluait rapidement, et a reconnu la nécessité de s'assurer le concours d'experts aux fins de l'exécution du programme de travail quinquennal.

16. Le SBSTA a donc invité les Parties à communiquer au secrétariat, pour le 21 septembre 2007, leurs vues sur la nécessité, éventuellement, de constituer un groupe d'experts et sur la contribution que ceux-ci pourraient apporter à l'exécution du programme de travail quinquennal ainsi qu'à son développement ultérieur.

17. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler les observations communiquées par les Parties dans un document de la série MISC qu'il examinerait à sa vingt-septième session, en vue de faire des recommandations, selon le cas.

18. Le SBSTA a noté que l'exécution du programme de travail quinquennal au cours de la période allant jusqu'à sa vingt-huitième session ne pourrait pas être entièrement financée par les ressources disponibles au titre du budget de base de l'exercice biennal 2006-2007 et qu'il serait nécessaire de mobiliser des fonds supplémentaires à cet effet, l'exécution du programme étant subordonnée à la disponibilité de ressources.

19. Le SBSTA a demandé instamment aux Parties visées à l'annexe II de la Convention et aux autres Parties qui étaient en mesure de le faire d'appuyer financièrement l'exécution du programme de travail quinquennal.

Méthodes et outils

20. Dans ce domaine les activités sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe de la décision 2/CP.11 dans le but de progresser dans l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes a i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'instruments d'évaluation des incidences et de la vulnérabilité, dont les évaluations rapides et les méthodes "partant de la base", notamment lorsqu'ils s'appliquent au développement durable» et b i) «Promouvoir l'élaboration et la diffusion de méthodes et d'outils permettant d'évaluer et d'améliorer la planification, les mesures et les initiatives en matière d'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable».

21. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à communiquer au secrétariat, pour le 15 mai 2007, des informations sur les méthodes et outils d'évaluation existants et nouveaux ainsi que leurs vues sur les enseignements tirés de leur application, les possibilités qui s'offrent et les lacunes, besoins, contraintes et obstacles relevés, les moyens envisageables pour mettre au point des méthodes et des outils et en assurer une meilleure diffusion et les possibilités de formation. Il a prié le secrétariat de rassembler les informations et les vues communiquées dans un document de la série MISC qui serait mis à sa disposition pour sa vingt-septième session.

22. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport faisant la synthèse des informations et des vues communiquées par les Parties et les organisations comme prévu au paragraphe 21 ci-dessus, ainsi que des résultats pertinents des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (GCE) et du Groupe d'experts du transfert de technologie (GETT).

23. Le SBSTA a prié également le secrétariat, agissant sous la direction de son Président, d'organiser, avant sa vingt-huitième session, une réunion d'experts avec la participation des Parties, des utilisateurs et des concepteurs des méthodes et outils, des organisations compétentes et des représentants des groupes sectoriels et autres pour examiner plus avant les sous-thèmes a i) et b i) en tenant compte des informations rassemblées dans le document de la série MISC visé au paragraphe 21, du rapport de synthèse visé au paragraphe 22 et des questions pertinentes traitées dans le document de la série MISC visé au paragraphe 26. Il l'a prié en outre d'établir un rapport sur les travaux de cette réunion qui serait mis à sa disposition pour sa vingt-huitième session.

24. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à:

a) Élaborer et appliquer des méthodes et outils d'évaluation des incidences, de la vulnérabilité et de l'adaptation;

b) Élaborer des méthodes et outils permettant de planifier et d'arrêter des mesures et des initiatives aux fins de l'adaptation, ainsi que leur intégration au développement durable;

c) Diffuser les méthodes et outils existants et nouveaux;

d) Faciliter la mise en commun des données d'expérience acquises et des enseignements tirés, y compris ceux qui figurent dans le Recueil FCCC des méthodes et outils permettant d'évaluer les incidences des changements climatiques¹ et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, notamment l'évaluation des coûts et avantages.

Données et observations

25. Dans ce domaine², les activités sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11, pour aller de l'avant en ce qui concerne le sous-thème a ii) «Améliorer la collecte, la gestion et l'échange des données d'observation et autres informations pertinentes sur le climat actuel ou passé et ses effets, ainsi que l'accès à ces données et informations et leur utilisation, et encourager l'amélioration des observations, notamment la surveillance de la variabilité climatique».

¹ http://unfccc.int/adaptation/methodologies_for/vulnerability_and_adaptation/items/2674.php.

² Ces activités seront menées dans le cadre des travaux du SBSTA sur la recherche et l'observation systématique et en coordination avec eux.

26. Le SBSTA a invité l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et ses États membres, le secrétariat du Système mondial d'observation du climat (SMOC) et d'autres organisations compétentes à présenter des informations et leurs vues, d'ici au 21 septembre 2007, sur la manière dont leurs travaux pourraient contribuer à faire mieux comprendre le climat actuel et passé, et ses effets, notamment à mettre en évidence des lacunes et insuffisances dans les données et observations, les besoins des parties prenantes en matière de données et de capacités, en particulier aux niveaux régional et national, et des moyens d'améliorer l'infrastructure technique. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ces réponses en un document de la série MISC qui lui serait communiqué pour sa vingt-septième session.

27. Le SBSTA a prié le secrétariat d'incorporer aux travaux de la réunion d'experts visée au paragraphe 23 l'examen des questions pertinentes relevant du sous-thème a ii).

28. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à :

a) Promouvoir les travaux sur l'observation systématique (y compris au moyen du plan d'application du SMOC et du programme d'ateliers régionaux), en mettant l'accent sur les questions liées aux incidences et à la vulnérabilité et en tenant compte des besoins des parties prenantes en matière de données et de la nécessité de renforcer la capacité de fournir et d'exploiter les données, particulièrement aux niveaux régional et national;

b) Améliorer les capacités de collecte, de gestion et d'exploitation des données d'observation et définir des moyens concrets de renforcer les capacités techniques;

c) Échanger des informations sur les incidences observées – grâce aux connaissances traditionnelles, notamment – des changements climatiques.

Modélisation climatique, scénarios et réduction de l'échelle des modèles

29. Dans ce domaine, les activités sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11, pour aller de l'avant en ce qui concerne le sous-thème a iii) «Promouvoir la mise au point d'informations et de données sur les changements climatiques projetés, ainsi que l'accès à ces informations et données et leur utilisation».

30. Le SBSTA a demandé au GIEC, aux organisations internationales, régionales et nationales compétentes, ainsi qu'aux centres et organismes de modélisation, de soumettre leurs observations pour le 21 septembre 2007, de manière qu'elles soient rassemblées en un document de la série MISC qui lui serait communiqué pour sa vingt-septième session, au sujet de la manière dont ils contribuent aux activités suivantes:

a) La mise au point, la disponibilité et l'utilisation de modèles climatiques, et la mise au point, l'accessibilité et l'utilisation de scénarios des changements climatiques, en particulier ceux qui concernent les niveaux régional et sous-régional, y compris des données découlant des modèles de la circulation générale ramenées à l'échelle régionale et sous-régionale;

b) Le renforcement des capacités et de l'expérience pour ce qui est de l'utilisation de ces différents modèles, des approches et des résultats statistiques, et toutes possibilités de formation disponibles;

c) La mise en évidence et la réduction des incertitudes.

31. Le SBSTA a prié le secrétariat, sous la conduite de son Président, d'organiser pendant sa vingt-huitième session un atelier sur ce sous-thème, auquel participeraient des experts des Parties et

des représentants du GIEC et d'autres organisations compétentes, et compte tenu du document de la série MISC visé au paragraphe 30. Il a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier qui lui serait communiqué pour sa vingt-neuvième session.

32. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à:

a) Mettre en évidence les lacunes dans la mise au point des scénarios climatiques régionaux et sous-régionaux et, notamment, déterminer la nécessité d'élaborer des modèles climatiques, leur accessibilité et leur applicabilité, et les solutions permettant de combler ces lacunes;

b) Mettre en évidence les possibilités concrètes d'améliorer l'accès aux différents modèles et l'utilisation de leurs résultats, notamment en évaluer l'applicabilité et déterminer des possibilités de formation;

c) Analyser les moyens d'améliorer l'accès des décideurs à tous les niveaux aux données de modélisation des changements climatiques et de réduction d'échelle, et l'applicabilité de ces données par les décideurs.

Risques liés au climat et phénomènes extrêmes

33. Dans ce domaine, les activités sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11, pour aller de l'avant en ce qui concerne le sous-thème a iv) «Aider à mieux faire comprendre les incidences des changements climatiques, de la variabilité climatique actuelle et future et des phénomènes extrêmes, ainsi que la vulnérabilité à ces facteurs et leurs retombées sur le développement durable».

34. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 23 février 2007, des informations sur leurs programmes, activités et vues sur les questions suivantes:

a) L'expérience de l'évaluation et de la gestion des risques liés au climat actuels et futurs et de leurs incidences, y compris ceux qui se rapportent à des phénomènes extrêmes et dans des secteurs précis;

b) La prévision de la variabilité climatique, de ses incidences et des phénomènes extrêmes par région et par risque: capacités, lacunes, besoins, possibilités, obstacles et limites;

c) L'apport des connaissances traditionnelles à la compréhension et à la gestion des risques liés au climat;

d) Les retombées pour le développement durable des activités visées aux alinéas a à c ci-dessus;

e) La compréhension des incidences des changements climatiques et de la vulnérabilité à ces changements.

35. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler les informations mentionnées au paragraphe 34 en un document de la série MISC. et de le lui communiquer pour sa vingt-sixième session.

36. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser, sous la conduite de son Président et avant sa vingt-septième session, un atelier auquel participeraient les Parties, des experts et des organisations et institutions compétentes, sur les questions, informations et observations visées au paragraphe 34.

Il lui a en outre demandé d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier qui lui serait communiqué pour sa vingt-septième session.

37. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et organisations notamment à:

a) Mieux connaître la variabilité du climat actuel et futur, les tendances à long terme des changements climatiques, l'apparition et l'ampleur des phénomènes extrêmes, ainsi que leurs incidences, et renforcer la capacité de les comprendre, de les évaluer et de les prévoir;

b) Renforcer la capacité de comprendre la vulnérabilité aux changements climatiques, à la variabilité du climat actuel et futur et aux phénomènes extrêmes, et leurs incidences, ainsi que d'exploiter l'information en la matière, notamment en l'utilisant pour analyser ces incidences; et renforcer la capacité d'évaluer les risques liés au climat, les seuils d'impact, leurs tendances et leurs retombées sur le développement durable;

c) Mettre en commun et exploiter l'information sur l'expérience acquise en matière d'évaluation et de gestion des risques climatiques, ainsi que les résultats des analyses dans ce domaine;

d) Promouvoir l'utilisation d'outils et de systèmes à cette fin.

Informations socioéconomiques

38. Dans ce domaine, les activités sont entreprises conformément à l'objectif énoncé dans l'annexe à la décision 2/CP.11, pour aller de l'avant en ce qui concerne le sous-thème a v) «Faire en sorte que les informations sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques soient plus largement disponibles et mieux intégrer les informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité».

39. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 21 septembre 2007, des informations et leurs vues sur les questions ayant trait à la disponibilité des informations sur les aspects socioéconomiques des changements climatiques et sur la manière de mieux intégrer les informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, en particulier des informations sur l'élaboration de scénarios socioéconomiques et des informations permettant de comprendre la capacité d'adaptation, notamment:

a) Les approches existantes et les données disponibles;

b) Les besoins, les lacunes, les obstacles et les limites;

c) Les moyens de faire en sorte que les informations pertinentes, y compris les informations sur les coûts et avantages, soient plus largement disponibles et accessibles et de mieux intégrer ces informations dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité.

40. Le SBSTA a prié le secrétariat de rassembler ses réponses en un document de la série MISC Qui lui serait communiqué pour sa vingt-septième session.

41. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser avant sa vingt-huitième session, sous la direction de son Président, une réunion d'experts sur les moyens d'améliorer l'intégration des informations socioéconomiques dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité, y compris celles qui concernent la planification des activités d'adaptation, compte tenu du document de la série MISC mentionné au paragraphe 40 ci-dessus. Il a également prié le secrétariat d'établir un rapport sur les

travaux de l'atelier, reprenant les éléments visés au paragraphe 39, qui serait à sa disposition à sa vingt-huitième session.

42. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à établir un constat des disponibilités et utilisations en matière d'information et d'approche socioéconomiques et des mesures à prendre pour assurer une meilleure intégration de l'information socioéconomique dans les évaluations des incidences et de la vulnérabilité.

Planification et pratiques en matière d'adaptation

43. Dans ce domaine, les activités sont entreprises conformément à l'objectif mentionné dans l'annexe de la décision 2/CP.11, dans le but de progresser dans l'exécution des éléments du programme de travail correspondant aux sous-thèmes b ii) «Recueillir, analyser et diffuser des informations sur les initiatives et mesures concrètes d'adaptation passées et actuelles, notamment les projets d'adaptation, les stratégies d'adaptation à court et à long terme, et les connaissances locales et autochtones», et b iv) «Faciliter la communication et la coopération entre les Parties et entre celles-ci et les organisations compétentes, les milieux professionnels, la société civile et les décideurs, ainsi que les autres parties prenantes».

44. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter des communications structurées, pour le 15 mai 2007, sur les approches, stratégies, pratiques et technologies d'adaptation aux niveaux régional, local et national dans différents secteurs, ainsi que sur les expériences, les besoins et les sujets de préoccupation. Il a demandé au secrétariat de définir la structure de ces communications et de la faire connaître aux Parties pour le 20 janvier 2007. Il a également prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait à sa disposition à sa vingt-septième session.

45. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport faisant la synthèse des informations et des vues contenues dans les communications mentionnées au paragraphe 44 ci-dessus, ainsi qu'un rapport de synthèse basé sur les résultats concernant ce sous-thème des travaux du Groupe d'experts des pays les moins avancés, du GCE et du GETT, selon qu'il convient.

46. Le SBSTA a prié le secrétariat d'organiser un atelier sous la direction de son Président, avant sa vingt-septième session, avec la participation des Parties, des organisations compétentes, des milieux professionnels, de la société civile, des décideurs et des autres parties prenantes, afin d'échanger des informations et des vues sur les pratiques, expériences, besoins, lacunes, possibilités, obstacles et contraintes actuels en matière d'adaptation, ainsi que sur la contribution des connaissances traditionnelles aux travaux relatifs à la planification et aux pratiques en matière d'adaptation en tenant compte du document de la série MISC visé au paragraphe 39 et des rapports de synthèse visés au paragraphe 40.

47. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir un rapport sur les travaux de cet atelier, qui serait à sa disposition à sa vingt-septième session, et de préparer sur le Web une interface donnant des informations sur les pratiques en matière d'adaptation et stratégies locales d'adaptation qui existent, en utilisant la base de données du secrétariat sur les stratégies locales d'intervention³, avant sa vingt-huitième session.

48. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations, notamment à:

a) Mettre en commun des informations sur les expériences, les enseignements tirés, les difficultés et les obstacles rencontrés s'agissant des mesures et initiatives passées et actuelles en matière d'adaptation, et leurs retombées sur le développement durable;

³ <http://maindb.unfccc.int/public/adaptation>.

b) Promouvoir différents moyens permettant de mettre en commun l'information et de renforcer la coopération entre les Parties et les secteurs, institutions et communautés compétents, y compris en matière de réduction et de gestion du risque de catastrophe;

c) Mieux faire comprendre les stratégies de parade, y compris les systèmes d'alerte, les stratégies locales d'intervention et les enseignements qui peuvent être appliqués ailleurs;

d) Évaluer les moyens de soutenir les mesures d'adaptation et de surmonter les obstacles et les difficultés qui compromettent leur mise en œuvre.

Recherche

49. Dans ce domaine, les activités⁴ sont entreprises conformément à l'objectif mentionné dans l'annexe de la décision 2/CP.11, dans le but de progresser dans l'exécution des éléments du programme de travail correspondant au sous-thème b iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et stratégies d'adaptation en cours».

50. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport de synthèse sur la recherche en cours ou prévue en matière d'adaptation ainsi que sur les besoins en matière de recherche dont il est fait état dans les communications présentées par les Parties et les organisations compétentes dans les documents FCCC/SBSTA/2006/INF.2 et FCCC/SBSTA/2006/Misc.3 et Add.1, et d'en tenir compte dans l'examen des activités complémentaires.

51. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à analyser les possibilités et les moyens de promouvoir la recherche sur les capacités d'adaptation et les pratiques en la matière qui accroissent la résilience.

Technologies d'adaptation

52. Dans ce domaine⁵, les activités sont entreprises conformément à l'objectif mentionné dans l'annexe de la décision 2/CP.11, dans le but de progresser dans l'exécution des éléments du programme de travail correspondant au sous-thème b iii) «Promouvoir la recherche sur les solutions d'adaptation ainsi que la mise au point et la diffusion de techniques, de savoir-faire et de pratiques d'adaptation, tenant compte en particulier des priorités définies en matière d'adaptation et mettant à profit les enseignements tirés des projets et stratégies d'adaptation en cours».

53. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport faisant la synthèse des technologies d'adaptation dont il est fait état dans les communications des Parties et des organisations compétentes visées au paragraphe 44.

54. Le SBSTA a pris note de ses conclusions sur le développement et le transfert de technologie à sa vingt-quatrième session⁶. Il est convenu de tenir compte de la synthèse des évaluations des besoins

⁴ Les activités seront entreprises dans le cadre des travaux du SBSTA sur la recherche et l'observation systématique et en coordination avec ces travaux.

⁵ Les activités seront entreprises dans le cadre des travaux du SBSTA sur le transfert de technologie et en coordination avec ces travaux.

⁶ FCCC/SBSTA/2006/5, par. 20 à 34.

technologiques en matière d'adaptation⁷, des informations relatives aux technologies d'adaptation dans les communications nationales et les programmes d'action nationaux pour l'adaptation, du document technique sur l'application des technologies d'adaptation⁸ et de ses débats en la matière pour l'examen des activités complémentaires.

55. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à intensifier les travaux sur différents aspects des technologies et du savoir-faire en matière d'adaptation ainsi que sur les possibilités de transfert, d'amélioration et de diffusion de ces technologies et savoir-faire, compte tenu des connaissances et de l'expérience locales et autochtones ainsi que des activités et projets en cours.

Diversification économique

56. Dans ce domaine, les activités sont entreprises conformément à l'objectif mentionné dans l'annexe de la décision 2/CP.11, dans le but de progresser dans l'exécution des éléments du programme de travail correspondant au sous-thème b v) «Faciliter la compréhension ainsi que l'élaboration et la diffusion des mesures, méthodes et outils, notamment pour la diversification économique, visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance à l'égard des secteurs économiques vulnérables, surtout dans les catégories pertinentes de pays visés au paragraphe 8 de l'article 4 de la Convention».

57. Le SBSTA a invité les Parties et les organisations compétentes à présenter au secrétariat, pour le 17 août 2007, des informations sur les exemples de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique et à réduire la dépendance des secteurs vulnérables. Il a prié le secrétariat de rassembler ces communications dans un document de la série MISC qui serait à sa disposition à sa vingt-septième session.

58. Le SBSTA a prié le secrétariat d'établir, pour sa vingt-septième session, un rapport de synthèse basé sur les communications mentionnées au paragraphe 57.

59. L'exécution des activités dans ce domaine peut aider les Parties et les organisations notamment à:

a) Échanger des données sur les expériences et les possibilités de mise au point et de diffusion de mesures, méthodes et outils visant à accroître la résilience économique;

b) Échanger des données sur les expériences et les enseignements tirés en matière de diversification économique, y compris les moyens de développer la capacité institutionnelle et de mieux faire comprendre les moyens d'intégrer la diversification économique dans les plans de développement durable, en particulier ceux qui favorisent la croissance économique durable et l'élimination de la pauvreté.

⁷ FCCC/SBSTA/2006/INF.1.

⁸ FCCC/TP/2006/2.

Annexe

Présentation succincte des activités et résultats initiaux dans le cadre du programme de travail quinquennal

Année	2007				2008		2009	
Session	Avant/pour la vingt-sixième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-septième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-huitième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-neuvième session du SBSTA	
Domaine	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats
Méthodes et outils	– Communications pour le 15 mai 2007		– Document MISC	– Rapport de synthèse	– Réunion d'experts"	– Rapport et autres résultats de la réunion d'experts		
Données et observations			– Communications pour le 21 septembre 2007 – Document MISC			– Parties pertinentes du rapport de la réunion d'experts		
Modélisation du climat, scénario et réduction de l'échelle des modèles			– Communications pour le 21 septembre 2007 – Document MISC		– Atelier pendant la session			– Rapport et autres résultats de l'atelier organisé pendant la session
Risques liés au climat et phénomènes extrêmes	– Communications pour le 23 février 2007 – Document MISC		– Atelier	– Rapport et autres résultats de l'atelier				
Informations socioéconomiques			– Communications pour le 21 septembre 2007 – Document MISC		– Réunion d'experts"	– Parties pertinentes du rapport de la réunion d'experts		

Année	2007				2008		2009	
Session	Avant/pour la vingt-sixième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-septième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-huitième session du SBSTA		Avant/pour la vingt-neuvième session du SBSTA	
Domaine	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats	Activités	Résultats
Planification et pratiques en matière d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> - Structure des communications définie par le secrétariat pour le 20 janvier 2007 - Communications pour le 15 mai 2007 		<ul style="list-style-type: none"> - Document MISC^b - Atelier 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse 1^b - Rapport de synthèse 2 - Rapport et autres résultats de l'atelier 		<ul style="list-style-type: none"> - Interface sur le Web 		
Recherche				<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse 				
Technologies d'adaptation		<ul style="list-style-type: none"> - Document technique 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse 				
Diversification économique			<ul style="list-style-type: none"> - Communications pour le 17 août 2007 - Document MISC 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de synthèse 				
Généralités		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport intérimaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Communications sur le groupe d'experts pour le 21 septembre 2007 - Document MISC 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion informelle des représentants des Parties - Communications concernant des activités complémentaires - Document MISC 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport intérimaire 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport récapitulatif

^a Il est possible que ces réunions d'experts aient lieu en parallèle.

^b Ce document MISC et le rapport de synthèse doivent être établis avant l'atelier.
